Travaux de la Chambre

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, deux orateurs par jour pendant à peu près 20 minutes chacun. Je trouve cela très généreux de sa part. Grâce à cette générosité et comme il semble que les interventions s'abrègent à mesure que nous avançons, il ne fait aucun doute que tous les députés qui veulent commenter l'ensemble de la démarche constitutionnelle en auront amplement le temps. Je tiens à remercier le gouvernement de sa générosité car je pense qu'il commence enfin à comprendre que la question constitutionnelle est vraiment importante. Cependant, bien que les députés aient le droit de prendre 40 minutes pour prononcer leurs discours, la plupart d'entre eux le font en moins de temps. Le gouvernement s'applique fort à propos à donner la parole aux députés que la clôture avait empêchés de se faire entendre. J'espère que ce changement d'attitude du gouvernement durera et que dorénavant nous n'aurons plus à négocier publiquement les questions qui sont du ressort des leaders parlementaires.

• (1520)

M. Pinard: Madame le Président, j'espère que les députés du parti conservateur suivront notre exemple et qu'ils se limiteront d'eux-mêmes à des discours de 20 minutes également.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Madame le Président, en ce qui concerne le sujet en question, je voudrais faire une observation ou deux. Tout d'abord, je ferai remarquer au président du Conseil privé que j'ai été quelque peu étonné de l'entendre dire que le Nouveau parti démocratique devrait également être saisi de cette offre. Je ne sais pas très bien ce que «saisi» veut dire dans ce contexte, mais comme il le sait, la dernière fois qu'il en a été question à la Chambre, j'ai dit que notre parti était disposé à abréger les discours et à tenir des heures supplémentaires, afin qu'un plus grand nombre de députés puissent participer au débat. Bien que les séances des leaders parlementaires aient lieu à huis clos, certaines de ces choses se sont ébruitées. Il sait également qu'en dépit de ce que les autres ont dit durant nos entretiens, j'ai signalé que nous étions disposés à accepter des interventions de 20 minutes et des heures supplémentaires de séance.

Nous croyons que tenir dix heures supplémentaires de séance serait exagéré. Nous avons proposé six heures, mais nous sommes disposés à négocier là-dessus. Comme le président du Conseil privé, nous sommes prêts à accepter 25 minutes s'il doit en être ainsi, car ce serait certainement mieux que 40 minutes. De toute façon, nous demandons que l'étude de la question se poursuive.

J'espère aussi que nous pourrons bientôt nous entendre sur la mise aux voix de l'amendement du député de Provencher dont la Chambre est présentement saisie. Comme nous le savons tous, un certain nombre de députés désirent présenter eux aussi des amendements. Le parti progressiste-conservateur tient aussi à en proposer. Notre parti veut en présenter deux ou trois. Si nous continuons à étudier l'amendement actuel, nous ne pourrons jamais aborder les autres avant le printemps ou même l'été.

Je tiens donc à dire aux députés qui désirent faire leur principale intervention dans le cadre du débat du présent amendement qu'ils pourraient tout aussi bien les faire au cours des débats auxquels les autres amendements donneront lieu. Je ne demande pas à la Chambre de l'ordonner. Je dis simplement que j'espère que tous les députés, comme ceux qui siègent à ma droite et à qui j'en ai parlé en privé, permettront à la Chambre de se prononcer le plus tôt possible sur l'amendement du député de Provencher. A mon avis, cela permettrait à mon parti et à des députés d'autres partis de présenter leurs propres amendements à la Chambre. Autrement, au train où avance le débat sur cet amendement-ci, nous n'aurons pas le temps d'en étudier d'autres.

Nous voilà encore en train de discuter ouvertement de ces choses, mais c'est ainsi qu'elles ont commencé. J'ose espérer que nous arriverons à nous entendre. Nous sommes prêts à accepter des exposés plus courts et quelques heures supplémentaires au cours de la semaine.

Tandis que j'ai la parole pour traiter des travaux de la Chambre, j'aimerais aborder deux ou trois autres sujets. Tout d'abord, j'estime, après en avoir parlé avec mes collègues, que nous pourrions consacrer notre journée de demain à quelques-unes des mesures que le leader parlementaire du gouvernement a mentionnées. Peut-être n'arriverons-nous pas à les étudier toutes, mais du moins aurons-nous progressé. A l'instar du député de Nepean-Carleton, je formule le vœu que le gouvernement présente le bill C-60 très bientôt. Tout ce qu'il vise, sauf erreur, c'est de modifier les procédures d'expropriation des terres dans l'Ouest, là où la construction du pipe-line a été entreprise. Nous tenons à ce que ces procédures soient modifiées et nous sommes prêts à adopter ce bill très rapidement.

J'aimerais également dire un mot du bill C-42 qui vise à faire du ministère des Postes une société de la Couronne. Il y a quelques semaines nous avons été quelques-uns à nous inquiéter de ce que les facteurs pourraient se mettre en grève parce que le bill n'avait pas été adopté. Apparemment, nous nous sommes inquiétés inutilement. Si nous avions du temps à notre disposition, nous pourrions étudier le bill C-42. Ce que je retiens surtout de ce bill, c'est qu'au moment où le comité étudiait le bill, le ministre des Postes a déclaré qu'il était prêt à accepter la proposition d'amendement que le représentant des travailleurs a présentée. Mais il n'était pas possible de proposer cet amendement au comité, étant donné que le cabinet n'en avait pas été saisi, il a offert qu'on le propose à l'étape du rapport. J'espère qu'on pourra maintenant le faire. Nous disposons d'un peu de temps à cette fin puisqu'il n'y aura apparemment pas de grève. Le ministre des Postes a promis au comité de soumettre cet amendement à l'approbation du cabinet et de le faire inscrire au Feuilleton. C'est là un autre bill que nous pourrions adopter assez rapidement. Quant au bill C-60, si on l'ajoute à la liste, nous pourrons l'adopter très rapidement; nous tenons cependant à ce qu'on mette également le bill C-42 au programme des travaux parlementaires.

M. Pinard: Madame le Président, je prends note des suggestions du député de Nepean-Carleton et du député de Winnipeg-Nord-Centre au sujet du bill C-60. S'ils veulent lui faire franchir toutes les étapes demain, je suis en mesure de leur dire que je le mettrai à l'étude; je suis disposé à en discuter plus tard cet après-midi.

Je pourrais accepter de substituer le bill C-60 au bill C-58, tendant à modifier la loi électorale du Canada, afin que nous puissions en terminer l'étude avant la fin de l'après-midi, après avoir étudié le bill touchant les prêts aux étudiants et celui tendant à modifier la loi sur les juges.